



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES RÉSULTATS DU GTEF

23 novembre 2009

Le 8 février 2008, le Président de la République, donnant suite à l'annonce qu'il avait faite, au lendemain de son élection comme président, de vouloir mobiliser l'ensemble des Haïtiens, autour d'un plan stratégique de 25 ans, instituait formellement, par arrêté présidentiel, le Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF), premier d'une série de groupes de travail qui allaient être mis en place successivement au cours des mois suivants.

Ces groupes de réflexion étaient montés autour de diverses thématiques, en relation avec le développement ou la modernisation de l'Etat : nouvelles technologies de l'information et de la communication, compétitivité, réforme de la justice, révision de la Constitution de 1987. Ces groupes réunissaient au total plus d'une centaine de personnalités en provenance de divers secteurs de la société civile (secteur privé des affaires, milieux académiques, secteurs syndical et associatif) et du monde politique (dirigeants de partis politiques et même des membres du gouvernement). La dynamique ainsi créée, parce que définie en dehors de toute considération d'appartenance politique ou idéologique, devait permettre aux divers secteurs de la société de trouver entre eux, le consensus de base nécessaire pour fonder, plus loin, un plan stratégique pour le développement socioéconomique du pays.

Une fois constitués, tous les groupes de réflexion ont disposé d'une autonomie complète pour définir leur organisation et leur méthode de travail, et même, dans certains cas, pour aller chercher dans le secteur privé ou dans la communauté internationale, les ressources nécessaires au financement de leurs plans d'activité.

Mandat et composition du Groupe de travail sur l'éducation et la formation

L'arrêté présidentiel du 8 février 2008 établissant le GTEF pour une durée d'un an, lui assignait pour mandat :

- a) *De recommander à l'Exécutif les stratégies et initiatives pour accroître l'accès et la qualité de l'école haïtienne et moderniser l'organisation et le fonctionnement du système éducatif national;*
- b) *D'élaborer et soumettre à la discussion un projet de Pacte national sur l'Éducation, ensemble de lignes de forces sur lesquelles la classe politique et les secteurs organisés du monde de l'éducation auront trouvé un accord durable, capable de survivre aux alternances politiques.*

Le 8 février 2009, le mandat du GTEF a été reconduit selon les mêmes termes pour une nouvelle période d'une année, avec la même composition.

La composition du GTEF telle que définie dans l'arrêté de constitution est la suivante:

Mr Jacky **LUMARQUE**, recteur de l'Université Quisqueya, membre du Conseil d'administration de l'Agence universitaires de la Francophonie (AUF), membre du Conseil d'administration de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la Caraïbe, coordonnateur du GTEF.

Mr Patrick **ATTIÉ**, co-fondateur de l'Ecole supérieure d'Infotronique d'Haïti (ESIH), vice-président de la Chambre franco-haïtienne de commerce et d'industrie (CCIH). Membre du Conseil d'Administration de l'Association Haïtienne pour le développement des TIC (AHTIC) et Vice-Président du Conseil d'Administration d'Haititec.

Mr Victor **BENOIT**, professeur à l'Université d'Etat d'Haïti, président du parti Fusion des Socio Démocrates Haïtiens, Président de la Conférence des Partis Politiques Haïtiens, Vice Président de l'Internationale Socialiste, Secrétaire Exécutif adjoint de la Conférence permanente des Partis Politiques de l'Amérique Latine et de la Caraïbe.

Mr Carl **BRAUN**, Président du Conseil d'Administration de la UNIBANK S.A. et du Groupe Financier National (GFN) qui comprend des entreprises établies en Haïti et à l'étranger dans les secteurs suivants : banque commerciale (UNIBANK), banque d'affaires (UniFinance), micro crédit (Micro Crédit National), transferts transfrontaliers (UniTransfer), crédit à la consommation (UniCrédit), cartes de crédit (UniCarte), investissements non-financiers (Société Nationale d'Investissement), consultation (Capital Consult), immobilier (IMSA), et assurances (UniAssurances). Il est Président de Les Moulins d'Haïti SEM ; fondateur et ancien de Capital Consult S.A., membre du « Private Sector Advisory Council » nommé par la Banque Interaméricaine de Développement.

Mr Rosny **DESROCHES**, directeur exécutif de l'Initiative de la Société Civile et conseiller à la Fondation Haïtienne de l'Enseignement Privé (FONHEP) dont il a été le président et Directeur exécutif ; ancien ministre de l'Education; ancien Professeur de Philosophie et de Psychopédagogie à l'Université d'Etat d'Haïti.

Mgr André **DUMAS**, Evêque du diocèse d'Anse-à-Veau et de Miragoane, Président de la Caritas Nationale de l'Eglise d'Haïti et ancien Recteur de l'Université Notre Dame d'Haïti (UNDH)¹.

Mgr Zachée **DURACIN**, évêque de l'Église épiscopale d'Haïti².

Mr Wesner **EMMANUEL**, professeur d'histoire, auteur de manuels scolaires, ancien sénateur de la République et ancien délégué permanent d'Haïti près l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et représentant du Président de la République auprès de la Francophonie, en qualité d'ambassadeur

¹ Mgr Dumas, à sa nomination comme évêque de l'Anse à Veau a donné mandat pour le représenter au GTEF, au Père Yves Voltaire, recteur de l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC), curé-fondateur de la paroisse Notre-Dame de Guadalupe de Paillant et Coordonnateur de la Commission d'Education du Diocèse des Nippes.

² Mgr Duracin s'est fait représenter aux réunions du GTEF par le Père Ogé Beauvoir, doyen du Séminaire de théologie de l'Eglise épiscopale d'Haïti, directeur exécutif du Bureau anglican de l'Education en Haïti et ancien directeur du Collège Saint Pierre

Mr Cary **HECTOR**, politologue. Docteur en science politique, Freie Univeritaet, Berlin, Allemagne. Ancien Professeur titulaire de science politique, Université du Québec à Montréal. Doyen de la Faculté des Sciences Administratives, UNDH, Cap-Haitien. Auteur de Une Quete du Politique (1991), Co-auteur (avec H.Jadotte) de Haiti et l'Apres-Duvalier (1991). Articles, Essais, Chapitres d'ouvrages sur Haiti, la Rep.Dominicaine, la Caraïbe et le Mexique (1968-2005). Co-auteur (avec C. Moise) de Rapport sur la Question Constitutionnelle (2007).

Mr Jean Vernet **HENRI**, agronome, recteur élu de l'Université d'Etat d'Haïti, membre du Comité Exécutif de l'Association Nationale des agronomes haïtiens, et de la Asociacion Latino Americana de Papa et de la American Phytopathological Society, du Comité haïtien de Pilotage de la Coopération Universitaire, du Conseil d'Administration de l'Institut National du café d'Haïti.

Mr Daniel **HENRYS**, ancien ministre de la Santé Publique Représentant / Directeur Exécutif du Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET), ancien chef de cabinet du Premier ministre Michèle PIERRE LOUIS.

Mr Jean Joseph Gelerme **LAGUERRE**, ancien sénateur de la République.

Maryse **JEAN-JACQUES** possède une Licence en Travail Social (Intervention Individuelle) de l'Université du Québec à Montréal et une Maîtrise en Travail Social (Intervention Individuelle) de l'Université de Sherbrooke. Elle est la Directrice Générale du Centre d'Education Spéciale.

Mr Michel Philippe **LEREBOURS**, professeur des Universités, il est depuis mars 2007 président du Conseil de Direction de Ierah actuellement en restructuration. Depuis 1998, il est Conservateur général du Musée d'Art Haïtien du Collège Saint-Pierre. Il a publié de nombreux articles sur la peinture et le théâtre et des ouvrages sur la peinture et l'archéologie coloniale.

Mme Marie Marthe **PAUL**, enseignante, directrice d'école, formateur de formateurs, auteur de manuels scolaires et pédagogiques et d'une collection de livres jeunesse, ancien secrétaire d'Etat de l'Education Nationale, ancien Maire de Port-Au- Prince.

Mr Charles **MANIGAT**, né au Cap-Haïtien, est diplômé en chirurgie-dentaire de l'Université d'Haïti, diplômé de l'Institute for Foreign Graduate de New York University, membre du New York State Board in Dentistry, Licence en Droit de l'Ecole Libre de Droit du Cap-Haïtien, avocat inscrit au barreau du Cap-Haïtien, licencié en sciences sociales, avec une spécialisation en sciences économique de l'Université d'Ottawa-Canada, possède une maitrise en sciences économiques du School of Graduate Studies, Université d'Ottawa au Canada. M Manigat est un ancien Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques du Cap-Haïtien, affiliée à l'UEH. Il est le doyen de l'Institut Universitaire des Sciences Juridiques, Economiques et de Développement Régional (INUJED)-Cap-Haitien. M Manigat est aussi membre de la Commission Présidentielle pour la Commémoration des grandes fêtes patriotiques et président du Comité Anténor Firmin pour la célébration du Centenaire de la Mort d'Anténor Firmin (septembre 2011). Il est membre du Comité Exécutif du GTEF.

Mr Kesner **PHAREL** possède une Maîtrise en Administration Sportive de l'Université Lyon et une Maîtrise en Administration Publique de Harvard University. Il est licencié en Sciences Économiques et en Sciences Politiques de George Washington University Professeur et économiste, il est Président et Directeur Général du Group Croissance S.A., fondateur de EDUCATECH, commentateur économique a Radio Métropole, analyste sportif a Radio IBO et responsable de la section Economie et Affaires au journal Le Matin.

Mme Michèle **PIERRE-LOUIS**, économiste, directrice de FOKAL, professeur à l'Université Quisqueya, ancien Premier Ministre.

Mr Michel **SAINT LOUIS**, recteur de l'Université publique de l'Artibonite à Gonaïves (UPAG)

Mr Norbert **STIMPHIL** possède une maîtrise en Education et Développement de l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso, Afrique de l'Ouest, une maîtrise en Physiologie de la Faculté de Biologie, Université La Havane, Cuba), une Spécialisation en Didactique des Sciences Expérimentales de l'Université de Genève / Université de Ouagadougou au Burkina Faso, est diplômé en sciences naturelles et en Chimie de l'Ecole Normale Supérieure, Université d'État d'Haïti. M Stimpheil est un auteur et Coauteur de Manuels scolaires (Les livres du SMELCA PRODUCTION), président et Fondateur du SMELCA PRODUCTION et chercheur en Education. M Stimpheil a enseigné au Collège Canado Haïtien, au Centre Culturel, à Une Ecole Nouvelle, à Blaise Pascal, à Sainte Rose de Lima et à St-Louis de Bourdon. Syndicaliste de carrière/ Négociateur, il a été membre du Bureau Exécutif de l'UNNOH au titre de trésorier général pendant 8 ans. Il est un des membres fondateur du COSPE (Consortium des organisations du Secteur Privé de l'Education), dont il est le Vice Président. Il est membre du Conseil d'Administration de la Commission Episcopale pour l'Education Catholique (CEEC). Il est membre du Comité Exécutif du GTEF.

Méthodologie et plan de travail

L'ensemble des activités est organisé autour des deux principales composantes du mandat du GTEF : la production du projet de Pacte national sur l'éducation et l'élaboration de propositions de stratégies et d'initiatives en vue d'améliorer l'accès et la qualité de l'éducation et de moderniser l'organisation et le fonctionnement du système éducatif haïtien. Le processus d'élaboration de la méthodologie a lui-même exigé un intense effort de communication au sein du Groupe (sous la forme de trois journées d'atelier de planification) pour élaborer une vision commune, puis avec le ministère de l'Education pour mettre en place un cadre de coopération concertée, fonctionnant sous la direction d'un comité mixte formé de cadres du MENFP et de membres du GTEF.

La production du Pacte exige un processus de large concertation à l'échelle du territoire, par delà les spécialistes de l'éducation et par delà le monde de l'éducation lui-même. A partir d'un document d'orientation produit par le GTEF et décrivant la situation générale du système éducatif et mettant l'accent sur ses atouts et ses faiblesses, ainsi que sur les contraintes et opportunités qui caractérisent son environnement, il a été possible de développer différentes initiatives de communication et de concertation. L'effort de communication et de concertation avec le reste de la société s'est exercé sous l'une des formes suivantes :

- Auditions avec des personnalités ou des groupes de personnalités clés et des corps constitués : anciens ministres de l'Education, syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, écoliers, responsables d'ONG et travailleurs sociaux, dirigeants et personnels des collectivités locales, chefs d'entreprises, associations de femmes, regroupements paysans, réseaux associatifs d'écoles non publiques etc.
- Forums départementaux conduits en partenariat avec les directions départementales de l'éducation et les collectivités locales du département d'accueil. Trois forums départementaux, réunissant les acteurs du monde éducatif (directeurs d'établissements, inspecteurs, enseignants, parents, écoliers, syndicats d'enseignants, organisations non gouvernementales) et un large spectre d'autres acteurs locaux, représentants de l'Etat, des collectivités locales et de la société civile, se sont tenus dans les Nippes, le Nord-ouest et le Nord-est, avec en bout de ligne une déclaration finale, reflétant les consensus élaborés à la suite des échanges.

- Appels à mémoires et de forums numériques conçus pour susciter une très large participation des acteurs intéressés à partager avec le GTEF des propositions de solutions ou d'innovations sur divers aspects de l'organisation et du fonctionnement du système éducatif haïtien.
- Rencontres avec les réseaux d'Haïtiens de l'étranger pour les associer à la démarche d'élaboration du Pacte et surtout les sensibiliser sur la mobilisation ultérieure à orchestrer pour soutenir l'adoption et la mise en œuvre du Pacte. Ainsi des rencontres se sont tenues à Montréal, aux Etats-Unis et en France avec des personnalités et des associations d'Haïtiens ou d'amis d'Haïti qui ont permis de susciter une dynamique propre dans chacun de ces pays en vue de soutenir le GTEF et de l'accompagner dans l'effort de construction, de promotion et de validation du Pacte.

Le deuxième volet du mandat a exigé un effort d'élaboration intellectuelle plus systématique et peut-être plus académique, afin de donner un fondement scientifique ou technique aux propositions et recommandations du Groupe. Pour cela, le GTEF a défini dix thématiques autour desquelles une réflexion systématique s'est organisée avec l'aide de spécialistes haïtiens et étrangers. Ces thématiques concernent :

L'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) : La petite enfance est un domaine laissé pour compte dans les politiques, les stratégies et les actions publiques en matière d'éducation. Cette activité vise à produire une proposition de politiques publiques et un cadre d'action concertée pour la prise en charge de la petite enfance dans ses diverses composantes : apprentissages, environnement familial, protection des droits, santé et nutrition. Elle s'appuiera sur les efforts et initiatives amorcés par des agences comme l'UNICEF, la Banque mondiale (initiative régionale amorcée à la réunion de Georgetown), tout en cherchant à soutenir et renforcer, dans le processus, le Bureau du ministère en charge de cette composante.

Financement de l'éducation : L'éducation est sous-financée par l'Etat et les allocations de l'Etat aux différents segments de besoins du secteur ne sont pas nécessairement efficaces, ni équitables. L'essentiel de l'effort de financement de l'éducation repose en grande partie sur la participation des familles (pour une population dont environ 76% vivent en-dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2 \$ par jour, les coûts moyens annuels de scolarisation qui sont de l'ordre de 4.675 gourdes au préscolaire, 6.232 gourdes au fondamental et d'environ 14.000 gourdes au secondaire, sont tout simplement trop lourds pour être laissés exclusivement à la charge des familles). De plus, cet effort des familles ne s'accompagne pas, le plus souvent, d'une contrepartie véritable, faute de mécanismes d'assurance qualité de la part de l'Etat pour protéger le consommateur. L'activité proposée ici, tout en cherchant à faire ressortir l'optimum dans les mécanismes d'allocation des ressources publiques, vise aussi à explorer les alternatives non traditionnelles de financement de l'éducation, à travers notamment les ressources qui peuvent être rendues disponibles dans le secteur privé des affaires et les formes de partenariat qui peuvent être montés entre l'Etat, le secteur privé commercial, et le secteur privé associatif à but non lucratif. Le crédit éducatif fait partie des domaines nouveaux dont la faisabilité doit être explorée.

Formation technique et professionnelle: Secteur sous équipé, sous financé, non régulé et mal orienté, malgré d'importantes injections de ressources financières par divers bailleurs : la Banque interaméricaine de développement, l'Union européenne, l'Agence canadienne de développement international, la Banque caribéenne de développement, la USAID et bientôt l'Agence de coopération brésilienne. Les élèves formés dans les centres ne répondent pas aux

attentes du monde du travail ; certaines formations sont obsolètes et des secteurs émergents ne sont pas pris en compte. La conséquence est que les entreprises haïtiennes se tournent de plus en plus vers la main d'œuvre étrangère pour satisfaire leurs besoins en cadres intermédiaires et agents de maîtrise. L'activité proposée ici vise à produire un cadre conceptuel pour la réingénierie de la formation technique et professionnelle basée sur l'approche par compétences. Une reprise en main de la gouvernance du secteur et un plan stratégique sur les filières à promouvoir peuvent mettre entre les mains des autorités les outils de cadrage et de négociation avec les partenaires internationaux, sans rien omettre de l'exigence de l'effort national qui est nécessaire pour placer l'appareil de formation professionnelle au niveau de compétitivité exigé par notre économie.

Enseignement supérieur et universitaire : Zone d'ombre totale dans le système éducatif haïtien. Déclin continu en raison de la baisse de qualité et forte évasion des étudiants haïtiens vers la République Dominicaine. Déficit de régulation et de politiques publiques et absence de dispositif de soutien du secteur. L'activité proposée ici comporte deux volets : une enquête nationale portant sur la totalité des établissements d'enseignement supérieur ; un cadre de gouvernance stratégique du secteur.

Structure du système éducatif : C'est la question des savoirs à enseigner à l'école haïtienne et des profils de compétences aux différents niveaux de sortie aménagés dans le parcours scolaire. C'est aussi la question de l'articulation des différents cycles. L'activité proposée ici vise à définir les socles de compétences (connaissances, capacités et comportements) attendues à la fin de chaque cycle de l'école fondamentale et de la nécessaire réingénierie pédagogique et administrative qui sera nécessaire au sein du ministère, tant au niveau central qu'au niveau de ses services déconcentrés, pour accompagner la concrétiser d'un nouveau profil d'Haïtien à former.

Gouvernance et partenariat public : La gouvernance actuelle du ministère semble se limiter au réseau des 20% d'établissements qui se trouvent dans le patrimoine public ; cette restriction n'a pas pour contrepartie une offre publique de qualité puisque la plupart des établissements publics, à différents niveaux du système éducatif, ne remplissent pas les conditions appropriées pour être véritablement accrédités. Dans le non public, le schéma est plus diversifié, grâce notamment à l'effort de divers réseaux associatifs religieux et laïques, même si l'image dominante est celle d'une offre de faible qualité. La gouvernance du secteur doit être repensée selon une logique de régulation pour 100% des écoles haïtiennes, publiques comme privées, et aussi de partenariat où l'Etat a l'opportunité de responsabiliser les réseaux organisés d'écoles non publiques dans la prise en charge de divers processus relatifs à la fois à l'accès et à la qualité. Cette activité cherche à élaborer des propositions concrètes qui tiennent compte de cette double exigence.

Condition enseignante : Moins de 35% des enseignants du préscolaire et à peine 15% de ceux du fondamental ont les compétences requises pour exercer leur métier. Les conditions de travail ne sont pas non plus attractives pour les professionnels dotés des qualifications pour l'enseignement. Dans tous les pays qui ont reçu à améliorer leur éducation la valorisation de la condition est une condition sine qua non. L'activité proposée ici cherche à organiser une réflexion systématique sur les divers aspects de la condition enseignante et à formuler des recommandations pratiques pour la définition d'un statut de l'enseignant haïtien.

Alphabétisation : La solution définitive au problème récurrent de l'analphabétisme en Haïti est la scolarisation universelle de tous les enfants en âge scolaire. Cependant un stock de 3 millions d'analphabètes est une hypothèque trop importante pour une population de 9 millions d'habitants. Il s'agit là de régler à la fois un problème de droit fondamental de l'homme tel que le

pays l'a toujours proclamé dans toutes ses constitutions et un problème d'efficacité économique, puisque nous parlons d'une population en âge actif dont une grande partie est obligée de s'adonner à des tâches de faible qualification et à faible valeur ajoutée économique. La position soutenue par le GTEF ici est d'accompagner la Secrétairerie d'Etat à l'alphabétisation dans la mise en œuvre de la méthodologie *Wi mwen kapab* (sí yo puedo) mise au point avec l'aide de la Coopération cubaine.

Réalisations et demande des citoyens

Depuis le début de sa création le GTEF a conduit sans visibilité médiatique un intense effort de communication et de débats avec divers groupes d'acteurs du monde de l'éducation et de la société en général. Ces consultations ont pris la forme :

- de séances plénières au nombre de 31;
- de réunions de comités : plus d'une vingtaine de réunions du comité exécutif et autant des comités spécialisés (un comité spécialisé pour chaque thématique) ;
- d'une trentaine (33) d'auditions avec des personnalités ou des groupes organisés ayant rapport avec l'éducation, l'emploi, l'investissement, la défense des droits, les pouvoirs publics, le financement de l'éducation, la prestation de services connexes à l'éducation ;
- de quatre missions à l'étranger du pays (Europe, Canada, Etats-Unis, République Dominicaine), en vue d'associer les Haïtiens de l'étranger aux discussions sur le projet de Pacte national sur l'éducation et surtout en vue d'identifier un mécanisme qui permettrait aux Haïtiens vivant à l'étranger de soutenir, par la suite, la mise en œuvre du Pacte ;
- d'une vingtaine d'ateliers, de séminaires et tables rondes, de rencontres avec les autres groupes de travail portant sur divers thèmes tels que : l'éducation et la protection de la petite enfance, les savoirs à enseigner à l'école, les besoins des entreprises en formation professionnelle, les alternatives de financement de l'éducation, les mécanismes de partenariat entre le public et le privé,

Les temps forts du processus d'échanges ont été notamment :

- Les trois forums régionaux organisés à Madian, dans les Nippes, du 4 au 6 juin 2009 ; à Port-de-Paix, dans le Nord-ouest du 16 au 18 juillet 2009 ; à Ouanaminthe et Fort Liberté, dans le Nord-est, du 22 au 24 juillet 2009) ; rencontres qui ont mobilisé plusieurs centaines de participants venant du secteur éducatif (directeurs départementaux de l'éducation, inspecteurs, directeurs d'établissements, enseignants, parents d'élèves, écoliers), du monde associatif (organisations non gouvernementales, syndicats d'enseignants, associations de jeunes, associations à vocation de développement local etc.), de l'Etat (employés de l'Administration), des collectivités locales (mairies, casecs, asecs) et des milieux de l'entreprise (chefs d'entreprises, cadres et employés, travailleurs indépendants) ;
- La série de séminaires conduits avec le professeur Jean Paul de Gaudemar, recteur de l'Académie d'Aix Marseille, autour du thème : **Quels savoirs enseigner à l'école ?**, avec la participation des directeurs techniques et des directeurs départementaux du MENFP ;
- La Table ronde organisée avec le ministère de l'éducation, le ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales, les représentants des associations d'établissements privés,

et les mairies de la zone métropolitaine autour du thème : **gouvernance du secteur éducatif et partenariat public-privé** ;

- Le débat avec un groupe de 12 anciens ministres de l'Éducation de 1986 à nos jours autour de la vision de l'éducation et des composantes à inscrire dans un projet de Pacte national sur l'éducation ;
- Les séminaires organisés avec les maires de la zone métropolitaine, les directeurs techniques du MENFP, les directeurs départementaux du MENFP, les représentants des réseaux associatifs d'écoles du secteur non public, autour du thème : **quel socle de compétences pour l'école obligatoire et quel partage de compétences entre l'Etat et les collectivités locales dans la gestion de la scolarité obligatoire?**
- Le séminaire organisé conjointement avec le Groupe de travail sur la compétitivité et le Groupe de travail sur les technologies de l'information et de la communication autour du thème : **Priorités de développement de l'offre de formation professionnelle en réponse au développement des créneaux porteurs de croissance et d'emplois en Haïti**, séminaire organisé avec la participation des mairies de la zone métropolitaine, des directeurs techniques du MENFP, des représentants des réseaux associatifs d'écoles privées, des représentants des associations patronales.

Ces échanges ont été soutenus par un ensemble d'études ou de propositions préparées par le GTEF avec l'aide d'experts haïtiens et étrangers. Ces études sont les suivantes :

1. Etat des lieux de la formation professionnelle en Haïti
2. Cadre conceptuel pour la réingénierie de la formation professionnelle selon l'approche par compétences
3. Création d'un fond de financement de l'éducation en Haïti
4. Gouvernance du secteur éducatif
5. Le partenariat public- privé en éducation
6. Façonnons l'avenir, document de consultation du GTEF
7. La condition enseignante
8. Modèle de financement du Pacte national d'éducation

Les différentes rencontres autour de ces documents ou à propos des thématiques avancées par le GTEF ont aussi donné lieu à un intense débat parmi les participants. Elles ont été surtout l'occasion pour le GTEF d'appréhender la vision et la perception que les acteurs rencontrés ont de l'éducation en Haïti, de ses problèmes, de ses potentialités, des perspectives de solutions à l'horizon et du rôle que l'Etat devrait jouer dans la dynamique de la recherche et de la mise en œuvre des solutions aux problèmes de l'éducation en Haïti.

On peut résumer ci-après ce qui, à partir de ces diverses rencontres, pourrait constituer les points forts de la demande des participants.

Point 1. Vers une école fondamentale gratuite et obligatoire- Mettre fin au processus de production d'une société à deux vitesses en prenant l'engagement collectif et en responsabilisant l'Etat dans la décision de rendre l'école accessible à tous les enfants en âge scolaire. Il s'agit à travers cette proposition de tenir un engagement présent dans toutes les constitutions du pays, depuis environ deux cents ans, de rendre l'école primaire gratuite et obligatoire pour tous les enfants haïtiens. La gratuité et l'obligation scolaires doivent devenir un résultat de l'effort combiné de l'Etat et de la société civile pour les deux premiers cycles de

l'école fondamentale (six ans de scolarité) dès la fin de l'année 2015. A partir de l'année 2025, l'exigence de gratuité et d'obligation scolaires doit s'étendre au niveau du troisième cycle fondamental, soit 9 ans de scolarité.

Point 2. Garantir un certificat de naissance à tous les enfants du pays. L'Etat doit garantir que chaque enfant qui naît dans une section communale quelconque du pays puisse être inscrit, dans le meilleur délai, dans les registres de l'Etat civil. Cet objectif peut être atteint sans délai si l'Etat met en place tout de suite un cadre de coopération entre le ministère de la justice et les collectivités locales.

Point 3. Un plat chaud par jour à chaque enfant.- Garantie par l'Etat d'un plat chaud chaque jour, à tous les enfants du préscolaire et du fondamental, en priorisant les enfants des milieux défavorisés.

Point 4. Gratuité des matériels didactiques.- Disponibilité gratuite pour tous les enfants inscrits dans le niveau reconnu comme obligatoire de tous les ouvrages et matériels scolaires nécessaires à l'apprentissage. Au niveau des quatre premières années du fondamental, il est possible d'envisager la conception d'un seul manuel d'élève qui contiendrait tous les éléments de compétences qu'il doit maîtriser à ce niveau de son parcours scolaire.

Point 5. Se mèt Kò ki veye kò.- Il faut une nouvelle ingénierie de la gouvernance scolaire qui facilite une responsabilité de proximité en engageant les collectivités locales à s'impliquer, en coopération avec le ministère de l'éducation, dans la gestion des établissements scolaires. Le partage des compétences entre ces deux entités doit s'articuler autour des domaines d'expertise de chaque entité. Dans tous les cas de figure, ce partage de compétences doit se faire de manière graduelle et s'accompagner d'une volonté politique affirmée de l'Etat central qui devra mobiliser en faveur des collectivités locales les ressources d'accompagnement que nécessite cette nouvelle mission.

Point 6. Le Créole comme langue d'apprentissage prioritaire.- Les apprentissages de l'enfant doivent être organisés en priorisant sa langue maternelle qui est le Créole. Cependant, le pays possède deux langues officielles et l'écolier haïtien doit être amené, dès la fin de la scolarité obligatoire, à être fonctionnel dans ces deux langues.

Point 7. Pour un dispositif de prise en charge de la petite enfance.- L'absence des pouvoirs publics sur le territoire de la petite enfance est la première manifestation de l'injustice et de l'exclusion qui affectent un grand nombre d'enfants : un enfant sur 12 meurt chaque année avant l'âge de 5 ans, pour des causes connues : malnutrition, diarrhée, déshydratation, infections respiratoires aiguës, fièvre; absence de politiques publiques et offre publique dérisoire avec pour effet d'abandonner les familles aux mains d'opérateurs privés qui leur imposent des coûts exorbitants sans aucune contrepartie véritable en termes de développement de l'enfant. Les participants plaident pour la mise en place d'un dispositif de protection et d'éducation de la petite enfance qui prenne en compte toutes les dimensions de cette protection : apprentissages adaptés, protection des droits, santé et nutrition, encadrement des familles, en plus d'une attention spéciale pour les enfants vulnérables, notamment les enfants handicapés, les enfants des rues, les orphelins et les *restavèks*.

Point 8. Dépolitiser la gestion du système éducatif.- Trop de décisions dans ce secteur sont prises sous l'influence de responsables politiques, notamment des élus, le plus souvent au détriment de la qualité et de l'équité. La demande est pour un effort systématique de dépolitisation de l'éducation, notamment dans les décisions de nomination et d'affectation des agents éducatifs qui doivent être fondées sur la qualification et la compétence.

Point 9. Sur le profil du citoyen à former.- Le type de citoyen que nous choisissons de former détermine le type de société que nous choisissons de produire. En ce sens le véritable projet de société du pays **est** son projet éducatif. Les participants souhaitent que l'école soit le lieu privilégié pour développer chez les futurs citoyens des connaissances, des savoir-faire et des valeurs qui font une place particulière à la connaissance de soi, le respect et la protection de l'environnement, la créativité, la valorisation de l'héritage historique et du patrimoine culturel du pays, la capacité de résoudre des problèmes, l'autonomie et la responsabilité, la capacité d'apprendre par soi-même, l'esprit scientifique, le sens civique, la solidarité, l'intégrité.

Point 10. Une formation professionnelle alignée sur les besoins de développement économique du pays. La disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée est un atout indéniable pour un pays qui cherche à établir de solides bases productives et une capacité de participer à la compétition internationale dans la production et la vente de biens et de services. La formation professionnelle, domaine trop laissé pour compte, dans les politiques publiques, doit être un axe de priorité dans les réformes de l'éducation. Il est demandé à l'État de prendre les dispositions pour améliorer la gouvernance du secteur en mettant d'abord de l'ordre dans l'action éclatée de l'appareil d'état, rapprocher les programmes des centres des besoins des entreprises, associer les milieux d'entreprises à la planification et à la gestion du secteur, mettre en place des mécanismes de financement pérenne pour les centres de formation

Point 11. Pour une réingénierie du ministère de l'éducation.- L'action du ministère de l'éducation dans la gouvernance du secteur éducatif est trop faible : établissements privés qui naissent sans autorisation de l'État, maîtres qui enseignent sans qualification, établissements publics incapables de servir de modèle pour une éducation de qualité, matériels didactiques indisponibles ou inadaptés, projets définis et gérés de manière éclatée par des structures ad hoc rapportant directement aux agences de coopération, organisations non gouvernementales intervenant dans l'absence d'un schéma directeur et sans articulation avec les besoins du secteur ou les priorités du ministère. Ces déficits de la gouvernance sont un obstacle à la mise en place d'une éducation accessible et de qualité. Le ministère de l'Éducation doit reprendre en main la **gouvernance du secteur éducatif** ; il lui faut harmoniser et intégrer en un seul système de planification l'ensemble des éléments de planification et de gestion éclatés à travers les innombrables projets financés par les bailleurs de fonds et les ONG.

Point 12. Pour un dispositif de gouvernance de l'enseignement supérieur et universitaire.- Aujourd'hui l'avantage comparatif d'une nation dépend de moins en moins des facteurs traditionnels comme l'abondance de ses ressources naturelles ou la main d'œuvre bon marché : les processus d'accumulation du savoir sont au moins aussi déterminants que l'accumulation du capital. En dépit de quelques initiatives isolées dans le public et le privé, notre pays est en train globalement de vivre le délitement de son système d'enseignement supérieur. L'absence d'une vision stratégique pour le secteur, la précarité des ressources publiques allouées à cet ordre d'enseignement, les déficits en matière de politiques publiques et de régulation découragent l'émergence d'un système universitaire de qualité. L'un des éléments de réponse à véhiculer dans le Pacte se traduit par la proposition d'établir un organe de promotion, de gestion et de régulation du secteur sous la forme d'un ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Point 13. Une volonté politique affirmée pour faire de l'éducation le levier du développement économique et social d'Haïti.- Les recommandations les plus pertinentes en matière d'éducation et de formation n'auraient aucune chance de se concrétiser sans une volonté clairement affirmée pour faire de l'éducation un axe prioritaire dans la vision du développement économique et social à adopter pour Haïti. Cette volonté politique doit se

manifester dans l'effort exceptionnel qui devra être consenti par les pouvoirs publics pour mobiliser et allouer à l'éducation les ressources nécessaires à son impulsion.

Éléments pour la production du Pacte national de l'éducation

Comme le suggère le Président de la République dans sa lettre de présentation aux personnalités invitées à faire partie du GTEF, « quelque chose est encore possible ; malgré la gravité de la situation de l'éducation, comme celle d'ailleurs de tout le pays, tout n'est pas perdu, un sursaut est encore possible ».

Le Pacte national sur l'éducation doit être pour nous tous le mobile de ce sursaut, tout en reconnaissant que nous ne partons pas de zéro, et que certains acquis méritent de faire l'objet d'efforts de capitalisations.

C'est le cas du Plan national de l'éducation et de la formation (PNEF), initié en 1993 par Victor Benoît, et qui a résisté à coups d'états et rotations ministérielles intensives, parce que la démarche concertée et inclusive qui a présidé à son élaboration en fait l'affaire de tous les Haïtiens.

C'est le cas de la Stratégie d'Education pour Tous (EPT) mise en place par le ministère de l'Education dans le cadre de la souscription de notre pays aux objectifs de développement du millénaire.

C'est le cas d'un grand nombre de familles, la majorité des familles du pays, qui reconnaissent l'importance de l'investissement dans l'éducation et qui y consacrent, chaque année, au prix de sacrifices énormes, la plus grande partie de leurs ressources propres.

C'est le cas de ces nombreuses initiatives qui proviennent du secteur privé des affaires dans le souci de mobiliser de nouvelles ressources et de nouveaux outils pour le financement de l'éducation ou du secteur privé de l'éducation pour structurer les réseaux associatifs d'établissements et accroître la capacité de ces derniers dans l'accroissement de l'accès et l'amélioration de la qualité de l'éducation.

C'est le cas de syndicats d'enseignants prenant conscience du rôle décisif qu'ils peuvent jouer dans la construction d'un système éducatif moderne, adapté aux besoins du pays et respectueux des droits des enseignants et des travailleurs en général.

C'est le cas de partis politiques démontrant un intérêt indéniable pour les questions éducatives, participant à des groupes de réflexion sur l'éducation et mettant en place des programmes de formation professionnelle au profit de leurs jeunes adhérents.

C'est le cas des Haïtiens vivant à l'étranger qui ont pris conscience de leur force dans leur territoire d'accueil et de leur importance dans le développement de leur pays d'origine. C'est la prise de conscience, au sein de cette **communauté internationale particulière**, de leur capacité d'assurer un plus grand leadership dans l'effort de reconstruction du pays, grâce notamment aux compétences humaines et aux ressources financières qu'elle est en mesure de mobiliser, pour l'éducation, en particulier et le développement socioéconomique d'Haïti en général.

Ce sont ces éléments qui doivent servir d'atouts pour nous permettre de nous mettre d'accord sur les fondamentaux d'une vision et d'une stratégie à long terme sur l'éducation. Une vision, des objectifs et une stratégie qui doivent engager les dirigeants actuels, les responsables des organisations politiques, la société civile, les parents, la communauté éducative, les Haïtiens vivant à l'étranger.

Ainsi les propositions qui suivent sont notre Pacte pour le présent et le futur pour dire, faire et montrer que l'éducation est notre véhicule d'intégration et de promotion pour la construction d'un véritable projet de développement durable.

Ainsi, le Pacte national de l'éducation propose :

1. Que l'Etat garantisse à tous les enfants haïtiens qui en seraient privés pour des raisons économiques six ans de scolarité gratuite, dès la fin de l'année 2015. A partir de l'année 2025, tous les enfants haïtiens pourront recevoir gratuitement de l'Etat neuf (9) années de scolarité, que ces enfants se trouvent dans un établissement public ou dans une école privée.
2. Que l'Etat garantisse au moins un plat chaud par jour à tous les enfants haïtiens inscrits à l'Ecole fondamentale, en priorisant les enfants des familles défavorisées.
3. Que l'Etat garantisse à tous les enfants haïtiens inscrits à l'Ecole fondamentale les ouvrages et matériels scolaires nécessaires à leur apprentissage.
4. Que l'Etat garantisse que chaque enfant qui naît dans une section communale quelconque du pays puisse être inscrit, dans le meilleur délai, dans les registres de l'Etat civil, en mettant à contribution les services de proximité que peut offrir la collectivité territoriale, en accord avec le ministère de la Justice.
5. Que l'Etat réorganise radicalement ses rapports avec les collectivités territoriales pour les doter d'une compétence partagée avec le ministère de l'Education en matière de gouvernance des écoles fondamentales localisées dans leur juridiction, en mettant à la disposition de ces collectivités les ressources humaines, matérielles et financières qui leur permettront de s'acquitter de leurs nouvelles compétence avec efficacité, rigueur et transparence. Une charte de l'éducation précisera les droits et les devoirs que chaque entité s'engagera à observer.
6. Que les apprentissages de l'enfant soient organisés en priorisant sa langue maternelle qui est le Créole, sans perdre de vue que l'écolier haïtien doit posséder, dès la fin de la

sixième année de scolarité, la capacité de fonctionner dans les deux langues officielles du pays.

7. Que les décisions éducatives soient prises en toute transparence et qu'elles restent sous le contrôle des responsables attitrés, selon des critères d'équité et de compétences, notamment en ce qui a trait à la gestion des personnels de l'éducation.
8. Que le profil du citoyen à former soit défini, pour chaque fin de cycle, en fonction de socles de compétences qui développent chez les élèves les connaissances, les savoir-faire et les comportements qui font une place particulière à la connaissance de soi, au respect et à la protection de l'environnement, à la créativité, à la valorisation de l'héritage historique et du patrimoine culturel du pays, à la capacité de résoudre des problèmes, à l'autonomie et la responsabilité, à la capacité d'apprendre par soi-même, à l'esprit scientifique, au sens civique, à la solidarité, à l'intégrité.